

ÉLECTION GÉNÉRALE MUNICIPALE 2021 **INFORMATIONS IMPORTANTES**

- ➞ Être électeur(trice)
- ➞ Inscription à la liste électorale
- ➞ Candidature au poste de maire/mairesse ou de conseiller/conseillère

Une élection municipale aura lieu cet automne à la Ville d'Otterburn Park et le jour du scrutin est fixé au dimanche 7 novembre 2021 de 9h30 h à 20 h. Le jour de vote par anticipation se tiendra le dimanche 31 octobre 2021 de 9h30 à 20 h. Le vote au bureau de la présidente d'élection se tiendra le 2 novembre 2021 de 9h30 à 20h. Différents avis seront diffusés pour informer les citoyens durant la période électorale et des renseignements sur les différentes étapes de l'élection seront accessibles sur le site Web de la Ville (opark.ca). Pour pouvoir exercer votre droit de vote, vous devez être électeur(trice), être inscrit sur la liste électorale et être en mesure d'établir votre identité.

Qui peut être électeur?

- Avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin (7 novembre 2021);
- Être de citoyenneté canadienne;
- Être une personne physique;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas être frappé d'une incapacité prévue par la Loi;
- Être domicilié sur le territoire de la municipalité au 1^{er} septembre 2021 et demeurer au Québec depuis au moins six (6) mois;

Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze (12) mois au 1^{er} septembre 2021.

➔ Pour les non domiciliés

Si vous êtes un propriétaire unique d'un immeuble ou un occupant unique d'un établissement d'entreprise non domicilié et qui n'a pas déjà envoyé une demande d'inscription, vous devez transmettre à la ville, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 3 octobre 2021 en utilisant le formulaire *Demande d'inscription* pour être inscrit sur la liste et avoir le droit de vote.

Si vous êtes des copropriétaires indivis d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise non domicilié, une seule personne peut s'inscrire. Votre demande doit être accompagnée de la procuration désignant la personne à s'inscrire sur la liste électorale, en complétant le formulaire *Procuration*.



Les formulaires de demande d'inscription ou de procuration doivent être signés et transmis, ou déposés à l'hôtel de ville, au plus tard le 3 octobre 2021.

La demande d'inscription formulée ou la procuration donnée après le 3 octobre 2021, mais avant la fin de la période de la révision de la liste électorale, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale.

La liste électorale

La liste électorale pour le scrutin du 7 novembre 2021 sera déposée au plus tard le 8 octobre 2021. Les 19 et 20 octobre 2021, il sera possible de présenter une demande d'ajout, de retrait ou de correction à la liste auprès de la Commission de révision. La liste électorale définitive sera disponible le 29 octobre 2021.

Candidature au poste de maire/maireesse ou de conseiller/conseillère

Le poste de maire/maireesse et les six (6) postes de conseiller/conseillère municipale sont en élection. La Ville d'Otterburn Park a divisé son territoire en six (6) districts électoraux. Toute personne éligible peut donc poser sa candidature pour le numéro de poste de son choix (N°1, N°2, N°3, N°4, N°5 ou N°6) ou au poste de maire/maireesse.

La période de mise en candidature se déroulera du 17 septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021. L'horaire fixé pour recevoir les candidatures les 17 et 24 septembre 2021 est de 9h à 11h30, les 20, 21, 22, 23, 27, 28, 29 et 30 septembre 2021 de 9h à 12h et de 13h15 à 16h15. Toutefois, le vendredi 1^{er} octobre 2021, l'horaire est fixé de 9 h à 16 h 30 de façon continue. Toute candidature doit être présentée à la présidente d'élection sur le formulaire prévu à cette fin, disponible sur demande.

Pour être éligible à poser sa candidature, les conditions suivantes s'appliquent :

- être une personne majeure le jour fixé pour le scrutin;
- détenir la citoyenneté canadienne et ne pas être sous curatelle le 1^{er} septembre 2021;
- ne pas avoir été reconnu coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse depuis cinq ans à compter du jour du jugement;
- être domicilié sur le territoire de la municipalité, et depuis au moins six mois, au Québec ou être, depuis douze mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville.

Il est de votre responsabilité de vérifier si vous répondez aux conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil municipal de la Ville.

- À noter, certaines règles d'inéligibilité sont prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Personnel électoral

Un formulaire de recrutement du personnel électoral est disponible à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture, soit de 7h45 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 7h45 à 11h45 le vendredi, ou sur le site Internet de la Ville, pour toute personne intéressée à soumettre sa candidature.



Rappel: Il est de la responsabilité du requérant de s'assurer que son ou ses formulaires sont bien reçus et de s'assurer qu'il est inscrit sur la liste électorale.

Pour obtenir des renseignements ou des formulaires, vous pouvez nous joindre par :

- téléphone au 450 536-0303 poste 299 ou poste 399
- courrier électronique à greffier@opark.ca
- en consultant le site Web au www.opark.ca
- la poste à Ville d'Otterburn Park, 601, chemin Ozias-Leduc, Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

Présidente d'élection
M^e Julie Waite

Secrétaire d'élection
Madame Chantal Malenfant

An English version is available on request